

Réunion du Conseil Municipal

Du 10 octobre 2016 à 21 heures

L'an deux mille seize et le dix octobre à 21 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée le 4 octobre 2016, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la mairie sous la présidence de Pierre CHASSANG, Maire.

Sont présents: Pierre CHASSANG, André FARGES, Adeline CHASSANY, François FRAISSE, Claude PORTAL, Jean-Luc BLANQUET, Olivier GUILBOT

Secrétaire de séance: Adeline CHASSANY

Ordre du jour

- Budget : décisions modificatives
- Mise en place d'une borne wifi : demande de subventions
- Estimation du prix des biens de sections communalisés pour établir les actes notariés
- Affaires diverses

➤ [Approbation du compte rendu de la séance précédente.](#)

Le conseil approuve le compte rendu de la séance du 19 juillet 2016.

➤ [Budget principal : décision modificative](#)

Le maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6237	Publications	500.00	
6281	Concours divers (cotisations)	200.00	
6531	Indemnités maire et adjoints	40.00	
6688	Autres charges financières	180.00	
73925	Fonds péréquation ress. interco.commun.	560.00	
70688	Autres prestations de services		400.00
7325	Fonds péréquation ress. interco. commun.		230.00
752	Revenus des immeubles		600.00
7788	Produits exceptionnels divers		250.00
TOTAL :		1480.00	1480.00

INVESTISSEMENT :		DÉPENSES	RECETTES
2112 - 11	Terrains de voirie	-205.00	
2132 - 30	Immeubles de rapport	300.00	
2152 - 11	Installations de voirie	650.00	
1321 - 34	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux		-1755.00
1323 - 11	Subv. non transf. Départements		2500.00
TOTAL :		745.00	745.00
TOTAL :		2225.00	2225.00

Le maire invite le conseil municipal à voter ces crédits.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré, approuve la décision modificative n° 2 du Budget 2016 de la commune.

(Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ Mise en place d'une borne wifi : demande de subventions

Le Maire rappelle :

- l'accord verbal de tous les conseillers pour l'installation d'une borne wifi sur le bâtiment de la poste - mairie.
- que ce projet est subventionné à 70% de la dépense HT dans la limite d'un plafond de dépenses de 4000 € HT par le conseil départemental et que la poste verse une dotation forfaitaire de 800 €.

Il est demandé au conseil de valider cette décision afin de pouvoir établir la délibération correspondante pour demander les subventions.

Le conseil municipal valide cette décision.

(Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ Estimation du prix des biens de sections communalisés pour établir les actes notariés

Le maire fait savoir qu'afin de pouvoir établir tous les actes notariés pour la communalisation des biens de sections décidée par le conseil il y a lieu de donner une valeur à ces biens.

Le conseil municipal après délibération décide de fixer les valeurs ci-dessous aux biens qui sont transférés à la commune :

- ***Section du Pouget (40a 05ca) : 60.00 € (soixante euros)***
- ***Section du Pouget-Magnac (26ha 76a 40ca) : 1 000.00 € (mille euros)***
- ***Section de Magnac (5ha 90a 43ca) : 700.00 € (sept-cents euros)***
- ***Section de Mallet (36ha 98a 60ca) : 5 000.00 € (cinq-mille euros)***
- ***Section de la Bastide (1ha 15a) : 300.00 € (trois-cents euros)***
- ***Section du Pradal (2ha 95 a) : 1 000.00 € (mille euros).***

(Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ Affaires diverses

- Le conseil décide d'accorder sur le budget 2017 :
 - une subvention de 100 € à l'abattoir de Saint-Chély-d'Apcher
 - une subvention de 100 € à l'association diocésaine de Saint-Flour pour soutenir les évènements culturels liés à la célébration du septième centenaire de la création du diocèse de Saint-Flour

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.

Le Maire,
Pierre CHASSANG

André FARGES

Adeline CHASSANY

François FRAISSE

Claude PORTAL

Jean-Luc BLANQUET

Olivier GUILBOT